

cloches, n'est pas à la charge du seigneur, mais bien à la charge de la communauté, c'est-à-dire de l'abbaye, parce qu'il se trouve sur le chœur de l'église paroissiale un petit clocher nommé *campanile*, qui ne contient qu'une cloche. Le grand clocher, qui en contient six, est celui de l'ancienne église du prieuré, et lorsque les moines quittèrent Chazay pour être réunis au grand couvent d'Ainay, ils n'emportèrent point les cloches, qui restèrent dans ce clocher de l'église romane et furent ainsi au service de la paroisse. Ce serait une dépense considérable pour le seigneur décimateur s'il fallait remettre ce clocher en état, car il est d'une grande élévation.

Le délégué propose de le démolir et de se servir des matériaux pour en construire un nouveau moins élevé, et qui serait adossé au chœur de l'église paroissiale ; puis d'en faire supporter les frais à la succession de M. de La Rochefoucault. Signé Daoustenc (26).

Heureusement ce mémoire ne fut pas pris en considération, la vieille tour fut conservée, réparée et continua à lancer au loin son carillon de six cloches (27). Le compte du maître-maçon Chapolard, qui le répara, s'éleva à 82 livres, payées par M. de Saint-Michel au compte de M. l'abbé de Jarente (28).

Devant cette diminution de revenus et le mauvais état des biens du couvent, l'abbé de Jarente rédige un mémoire au roi sur la situation matérielle de l'abbaye et sur les moyens de relever ce bénéfice, tombé en décadence par

---

(26) Arch. de la Charité. B. 250, ch. 44.

(27) C'est la tour qui est actuellement surmontée de la statue de la Vierge.

(28) Arch. de la Charité. B. 247, ch. 97, 102.